

Exemple du paiement pour services environnementaux de Chartres métropole : impliquer les agriculteurs dans la protection de l'eau

Porteur de projet : Chartres métropole (28)

Monsieur Bellamy, vice-président de Chartres métropole (28), en charge de l'eau et de l'assainissement, agriculteur sur la commune de Clévilliers, croit en l'action collective. Il en est le moteur dans la promotion des paiements pour services environnementaux (PSE) auprès des agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captages de l'agglomération chartraine. Une démarche animée par Léo Berte, chargé de mission pour la protection de la ressource en eau et animateur agricole au sein de Chartres métropole.

Objectif : agir avec les agriculteurs pour mieux protéger la ressource en eau.



Sarrasin

Millet

Culture rémunérée dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Chartres métropole est alimentée en eau potable par une trentaine de forages dont 17 présentent des concentrations en nitrates particulièrement préoccupantes. Ces dernières occupent une aire d'alimentation de 29 800 ha. Il s'agit donc, sur cette surface, de conserver ou restaurer une qualité de l'eau en dessous des seuils réglementaires pour les nitrates, c'est à dire moins de 50 mg/litre. Notons d'ailleurs que cette limite reste très élevée vis-à-vis des exigences de qualité environnementale rappelée par le SDAGE.

Le dépassement de ces seuils est lié à des systèmes agricoles gourmands en azote qui provoquent régulièrement des fuites de nitrate vers les nappes et les rivières en période pluvieuse. Il est d'autant plus important de

protéger les forages d'eau potable qu'ils sont également menacés par des tensions quantitatives avec le changement climatique, et cela a précisément été le cas pour Chartres métropole, durant l'été 2022.

En 2022, 23 agriculteurs étaient engagés dans la démarche PSE, notamment traduite ici par la mise en place de cultures relativement moins impactantes sur la qualité de l'eau. Cela représentera à terme plus de 750 ha de ces cultures sur les aires d'alimentations de captages. Le choix des cultures a été discuté avec les acteurs de la filière pour travailler sur des débouchés pérennes. On peut citer le miscanthus, l'épeautre, le sarrasin, le sorgho ou encore le chanvre.

Le souhait de Chartres Métropole est de favoriser dans les rotations locales l'introduction de cultures ayant moins d'impacts sur la qualité de l'eau et peu exigeantes en eau. L'objectif à terme est de diminuer l'utilisation d'intrants et de permettre l'introduction de leviers agronomiques favorables à la qualité de l'eau (introduction de cultures de diversification, de cultures de printemps, du désherbage mécanique...).

Depuis 2019, l'agence de l'eau Seine-Normandie soutient l'expérimentation de dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) pour encourager l'agriculture à mieux protéger l'eau. Elle agit ainsi auprès des agriculteurs qui s'engagent à réduire, voire supprimer l'usage d'engrais chimiques et de pesticides, à aller vers l'agroécologie, comme préconisé par le dernier rapport du GIEC sur l'adaptation au changement climatique, par exemple en développant l'agriculture biologique, ou encore les prairies.

